

Fiche de données de sécurité selon OChim 2015 – RS 813.11

Page: 1/6

Date d'impression : 27.07.2020 Numéro de version 12 Révision : 27.07.2020

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/de la préparation et de la société/l'entreprise

· 1.1 Identificateur de produit

· Nom du produit: Synt-A-Lube-9010

· Code du produit: 9010

· 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou de la préparation et utilisations déconseillées

· Catégorie du produit Lubrifiants, graisses et agents de décoffrage

· Emploi de la substance / de la préparation Lubrifiant

· 1.3 Renseignements concernant le fabricant qui fourni la fiche de données de sécurité

· Producteur/fournisseur:

The Swatch Group Research and Development Ltd.

Division Moebius Kreuzenstrasse 30 CH-4452 Itingen

Suisse

Tel.: +41 61 975 73 00 Fax: +41 61 975 73 01

moebius@moebius-lubricants.ch

· 1.4 Numéro d'appel d'urgence: Tox Info Suisse, info@toxinfo.ch

Tél. +41 44 251 51 51 ou numéro national d'urgence 145 (24h)

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

- · 2.1 Classification de la substance ou de la préparation
- · Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008



GHS07

Skin Irrit. 2 H315 Provoque une irritation cutanée.

Eye Irrit. 2 H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

- · 2.2 Éléments d'étiquetage
- · Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008 Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.
- · Pictogrammes de danger



· Mention d'avertissement Attention

· Mentions de danger

H315 Provoque une irritation cutanée.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

· Conseils de prudence

P264 Se laver soigneusement après manipulation.

P280 Porter des gants de protection / un équipement de protection des yeux / un équipement de protection du

visage.

P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever

les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P332+P313 En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin.

P362+P364 Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

P337+P313 Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.

· 2.3 Autres dangers

· Résultats des évaluations PBT et vPvB

· **PBT:** Non applicable.

(suite page 2)

Page : 2/6

Fiche de données de sécurité selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 27.07.2020 Numéro de version 12 Révision: 27.07.2020

Nom du produit: Synt-A-Lube-9010

· vPvB: Non applicable.

(suite de la page 1)

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

- · 3.2 Préparations
- Description: Mélange des substances mentionnées à la suite avec des additifs non dangereux.

· Composants dangereux:					
Alkanol	Skin Irrit. 2, H315	25-50%			
(Aryloxyalkyl)acetic acid	Skin Corr. 1, H314; Acute Tox. 4, H302	≥1-<5%			

[·] Indications complémentaires: Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

- · 4.1 Description des premiers secours
- · Après inhalation: Donner de l'air frais, consulter un médecin en cas de troubles.
- · Après contact avec la peau: En règle générale, le produit n'irrite pas la peau.
- · Après contact avec les yeux: Rincer les yeux, sous l'eau courante, pendant plusieurs minutes, en écartant bien les paupières.
- · Après ingestion: Si les troubles persistent, consulter un médecin.
- · 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

- · 5.1 Moyens d'extinction
- · Moyens d'extinction: Adapter les mesures d'extinction d'incendie à l'environnement.
- 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou de la préparation Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · 5.3 Conseils aux pompiers
- · Equipement spécial de sécurité: Aucune mesure particulière n'est requise.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

- · 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence Pas nécessaire.
- · 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement: Aucune mesure particulière n'est requise.
- · 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage: Recueillir par moyen mécanique.
- · 6.4 Référence à d'autres rubriques

Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.

Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.

Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

· 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Aucune mesure particulière n'est nécessaire en cas de bonne utilisation.

- · Préventions des incendies et des explosions: Aucune mesure particulière n'est requise.
- · 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités
- · Stockage:
- · Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage: Aucune exigence particulière.
- · Indications concernant le stockage commun: Pas nécessaire.
- · Autres indications sur les conditions de stockage: Néant.

(suite page 3)

Fiche de données de sécurité selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 27.07.2020 Numéro de version 12 Révision: 27.07.2020

Nom du produit: Synt-A-Lube-9010

(suite de la page 2)

· 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s) Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

- · Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques: Sans autre indication, voir point 7.
- · 8.1 Paramètres de contrôle
- · Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:

Le produit ne contient pas en quantité significative des substances présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail.

- · Remarques supplémentaires: Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.
- · 8.2 Contrôles de l'exposition
- · Equipement de protection individuel:
- · Mesures générales de protection et d'hygiène: Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.
- · Protection respiratoire: N'est pas nécessaire.
- Protection des mains:

Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation.

À cause du manque de tests, aucune recommandation pour un matériau de gants pour le produit / la préparation / le mélange de produits chimiques ne peut être donnée.

Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.

· Matériau des gants

Le choix de gants appropriés dépend non seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Puisque le produit représente une préparation composée de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit, alors, être contrôlée avant l'utilisation.

· Temps de pénétration du matériau des gants

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

· Protection des yeux: Pas nécessaire.

· Pression de vapeur à 20 °C:

· Densité à 20 °C:

· Densité relative

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

· 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles				
· Indications générales	•			
· Aspect:				
Forme:	Liquide			
Couleur:	Bleu clair			
· Odeur:	Inodore			
· Seuil olfactif:	Non déterminé.			
· valeur du pH:	Non applicable.			
· Changement d'état Point de fusion/point de congélation: Non déterminé. Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition: >200°C				
· Point d'éclair	> 100 °C			
· Inflammabilité (solide, gaz):	Non déterminé.			
· Température de décomposition:	Non déterminé.			
· Température d'auto-inflammabilité:	Le produit ne s'enflamme pas spontanément.			
· Propriétés explosives:	Le produit n'est pas explosif.			
· Limites d'explosion:	No. diamini			
Inférieure:	Non déterminé.			
Supérieure:	Non déterminé.			

1,3 hPa

0,907 g/cm³ Non déterminé.

(suite page 4)

Page : 4/6

Fiche de données de sécurité selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 27.07.2020 Numéro de version 12 Révision: 27.07.2020

Nom du produit: Synt-A-Lube-9010

		(suite de la page
Densité de vapeur:	Non applicable.	
Taux d'évaporation:	Non applicable.	
Solubilité dans/miscibilité avec		
l'eau:	Insoluble	
Coefficient de partage: n-octanol/eau:	Non déterminé.	
Viscosité:		
Dynamique:	Non applicable.	
Cinématique à 20 °C:	$150 \text{ mm}^2/\text{s}$	
9.2 Autres informations	Pas d'autres informations importantes disponibles.	

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

- · 10.1 Réactivité Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · 10.2 Stabilité chimique
- · Décomposition thermique/conditions à éviter: Pas de décomposition en cas d'usage conforme.
- · 10.3 Possibilité de réactions dangereuses Aucune réaction dangereuse connue.
- · 10.4 Conditions à éviter Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · 10.5 Matières incompatibles: Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · 10.6 Produits de décomposition dangereux: Pas de produits de décomposition dangereux connus

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

- · 11.1 Informations sur les effets toxicologiques
- · Toxicité aiguë Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- · Effet primaire d'irritation:
- · Corrosion cutanée/irritation cutanée

Provoque une irritation cutanée.

· Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Provoque une sévère irritation des yeux.

- · Sensibilisation respiratoire ou cutanée Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- · Effets CMR (cancérogène, mutagène et toxique pour la reproduction)
- · Mutagénicité sur les cellules germinales Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- · Cancérogénicité Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- · Toxicité pour la reproduction Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- · Toxicité spécifique pour certains organes cibles exposition unique

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Danger par aspiration Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

- · 12.1 Toxicité
- · Toxicité aquatique: Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · 12.2 Persistance et dégradabilité Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · 12.3 Potentiel de bioaccumulation Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · 12.4 Mobilité dans le sol Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · Autres indications écologiques:
- · Indications générales: En général non polluant
- · 12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB
- · **PBT:** Non applicable.
- · vPvB: Non applicable.

(suite page 5)

Page : 5/6

Fiche de données de sécurité selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 27.07.2020 Numéro de version 12 Révision: 27.07.2020

Nom du produit: Synt-A-Lube-9010

(suite de la page 4)

· 12.6 Autres effets néfastes Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

- · 13.1 Méthodes de traitement des déchets
- Recommandation: Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.
- Emballages non nettoyés:
- · Recommandation: Evacuation conformément aux prescriptions légales nationales.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

	11	1	Viin	iéro	ON	TI
•	14.	•	vun	iero	UN	U

· ADR, IMDG, IATA Non applicable

· 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

· ADR, IMDG, IATA Non applicable

· 14.3 Classe(s) de danger pour le transport

· ADR, IMDG, IATA

· Classe Non applicable

· Classe ADN/R: Void

· 14.4 Groupe d'emballage

· ADR, IMDG, IATA Non applicable

· 14.5 Dangers pour l'environnement:

· Marine Pollutant: Non

· 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur Non applicable.

· 14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la

convention Marpol et au recueil IBC Non applicable.

· "Règlement type" de l'ONU: Non applicable

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

· 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou de la préparation en matière de sécurité, de santé et d'environnement

822.115, Ordonnance sur la protection des jeunes travailleurs - OLT 5 et 822.115.2, Ordonnance du DEFR sur les travaux dangereux pour les jeunes ne sont pas applicables.

822.111, OLT 1 et 822.111.52, Ordonnance du DEFR sur les activités dangereuses ou pénibles en cas de grossesse et de maternité ne sont pas applicables.

- · Directive 2012/18/UE
- · Substances dangereuses désignées ANNEXE I Aucun des composants n'est compris.
- · Prescriptions nationales:
- · Classement des liquides pouvant polluer les eaux: classe B ()
- · 15.2 Évaluation de la sécurité chimique: Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

· Phrases importantes

H302 Nocif en cas d'ingestion.

(suite page 6)

Page : 6/6

Fiche de données de sécurité selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 27.07.2020 Numéro de version 12 Révision: 27.07.2020

Nom du produit: Synt-A-Lube-9010

H314 Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

H315 Provoque une irritation cutanée.

· Service établissant la fiche technique: Abteilung Produktsicherheit

· Acronymes et abréviations:

RID: Règlement international concernant le transport des marchandises dangereuses par chemin de fer

ICAO: International Civil Aviation Organisation

ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

IATA: International Air Transport Association

GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals

EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

ELINCS: European List of Notified Chemical Substances

CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)

PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic

vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative

Acute Tox. 4: Toxicité aiguë - voie orale - Catégorie 4

Skin Corr. 1: Corrosion cutanée/irritation cutanée – Catégorie 1

Skin Irrit. 2: Corrosion cutanée/irritation cutanée – Catégorie 2

Eye Irrit. 2: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 2

* Données modifiées par rapport à la version précédente

(suite de la page 5)

CII/ED